



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



CERTIFICAT MEDICAL
(à joindre au dossier d'inscription)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.

Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35 et A212-36 du code du sport).

BPJEPS spécialité "éducateur sportif", mention "surf et disciplines associées".

(Arrêté du 4 avril 2018 portant création de la mention « surf et disciplines associées » du BPJEPS spécialité "éducateur sportif").

Exigences mentionnées par le diplôme > Annexe IV : présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du "surf" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Je soussigné (e),, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM

Prénom

Né (e) le

à

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement du surf et des disciplines associées (surf, bodyboard, longboard, stand up paddle, nage avec passage de vagues).

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en main-propre à l'intéressé(e).

A, le

Cachet du médecin

Signature du médecin